

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-791 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-791 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2025-05-158 lors de la séance 5 mai 2025, a adopté le projet de Règlement numéro 2025-791 modifiant le plan d'urbanisme.

QUE la Ville tiendra une assemblée publique de consultation le 2 juin 2025 à compter de 19 h 30, la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bonaventure, et ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objets et conséquences d'ajouter une orientation visant à réduire les îlots de chaleur et une autre visant à permettre la mise en place d'un programme de revitalisation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bonaventure;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, ou la personne nommée par le maire, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure, ce 15 mai 2025.



André Pineault
Directeur général et greffier